

|                                                                                                                |                                                                                   |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|                                                                                                                | <b>Séance publique du 26 juin 2026</b>                                            | <b>N° 2026-281</b>  |

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY  
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ  
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                    |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|
|  | Conseil du 26 juin 2026            | Délibération |
|                                                                                   | Direction Développement Economique | N° 2026-281  |

## ALPHA RLH - Subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le pôle de compétitivité ALPHA-RLH est une association loi 1901, créée en 2005, spécialisée dans l'accompagnement des entreprises et des laboratoires dans le montage, l'expertise et le financement de projets innovants.

Basé à Bordeaux, Limoges, La Rochelle et Pau, le pôle fédère les talents autour des technologies Photonique & Hyperfréquences et facilite le progrès et l'innovation au service du développement économique de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il s'appuie sur sept domaines d'activités stratégiques (DAS), très porteurs pour l'économie locale.

Il est structuré autour de deux technologies *deep tech* (projets portés par des entreprises ou laboratoire de recherche qui produisent des innovations de procédés ou de produits, créant ou révolutionnant des secteurs d'activité) :

- [Photonique-Laser](#) (sources et procédés laser, composants optiques, instrumentation),
- [Electronique-Hyperfréquences](#) (électronique intégrée, systèmes de radiocommunications, systèmes radars).

ALPHA-RLH s'adresse à cinq marchés particulièrement représentés sur la métropole bordelaise : [Santé \(Dispositifs Médicaux et Autonomie\)](#), [Communication - Sécurité](#), [Aéronautique – Spatial - Défense](#), [Energie-Bâtiment intelligent](#), Matériaux-Photonique-Electronique.

Chiffres clés (2025) :

- Cap des 300 adhérents franchi (80% sur la Métropole bordelaise) dont de grands donneurs d'ordre tels que Thales Group, Dassault Aviation, ArianeGroup, Bouygues Construction, L'Oréal, etc ;
- 37 projets d'innovation financés
- le pôle estime à plus de 6 500 emplois directs créées depuis 2005 et 20 000 emplois indirects créées depuis cette date
- 48 évènements (conférences, ateliers ...).

En 2025, le pôle de compétitivité ALPHA-RLH a poursuivi son plan d'actions phase V (2023-2026) en accord avec les ambitions validées par les pouvoirs publics : renforcer la place de Pôle leader sur les technologies de rupture photonique-laser et électronique-hyperfréquences (deep tech) en France ; amplifier la visibilité du Pôle et de ses adhérents au plan européen et international ; accompagner et favoriser les transitions écologiques et digitales, et la résilience.

Le pôle travaille des sujets de fond au service de la transition écologique, ainsi le DAS Photonique – Laser étudie des problématiques de nouvelles voies pour la production d'énergie propre, d'optimisation de la consommation d'énergie des systèmes, ou encore de

la production écoresponsable. Le DAS Aéronautique-Spatial-Défense a travaillé plus particulièrement sur l'enjeu de décarbonation, par exemple les recherches menées autour du cockpit/casque intelligent irriguent le secteur des voitures autonomes et offrent des opportunités en matière de matériaux plus durable grâce à l'usage de matériaux eux-mêmes recyclables ou biosourcés pour limiter l'empreinte carbone.

A noter, le nombre de nouveaux entrants (36) qui reste satisfaisant et qui compense les départs (22) souvent liés à des cessations d'activité, à rachats/fusion, au changement d'interlocuteur, ou encore à la fin d'une opportunité telle que la labellisation d'un projet.

En 2025, le Pôle a apporté un soutien spécifique à la métropole dans le cadre de la structuration et l'animation de la filière Innovation en santé en participant à sa gouvernance, mobilisant son réseau d'entreprises et mettant son expertise en Innovation et financement au service des entreprises métropolitaines. Il a également contribué à l'animation de l'événement métropolitain Actin Space (final du Hackaton national organisé à Bordeaux par le CNES).

En 2026, l'action du pôle se poursuit notamment :

- en matière de projets R&D avec 53 projets collaboratifs labellisés/accompagnés par le pôle au plan national à date. Le volume de renouvellement se situe à 41, soit un nombre de projets quasiment identique à 2025 (40).

- en matière d'animation sur le maillage du territoire et l'accompagnement des entreprises et des laboratoires en cohérence avec le programme France 2030, avec plus de 10 projets en cours accompagnés sur le plan européen. Jusqu'à la fin 2026, le pôle s'engagera en faveur de la souveraineté économique, de la compétitivité des entreprises et de la réindustrialisation de la France.

Pour permettre la mise en œuvre de cette programmation, le pôle de compétitivité sollicite le soutien de Bordeaux Métropole. Ce montant ajusté de 92 150 euros représente 6,85 % du montant global.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Bordeaux Métropole,**

**VU** le Régime cadre exempté de notification SA.111723 relatif aux aides à la Recherche, au Développement et à l'Innovation (RDI) pour la période 2024-2026 ;

**VU** les dispositions des articles L. 1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) ;

**VU** la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 telle que modifiée par avenant n°2 signé le 03/03/2026,

**VU** la demande de subvention formulée par l'association Alpha RLH le 30 juin 2025 numéro : 2026-00049

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le pôle ALPHA RLH favorise l'attractivité du territoire et de son développement économique et met en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de **92 150 €** en faveur du pôle ALPH RLH pour la réalisation de son programme d'actions 2026,

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, budget 05, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|                                 |                           |